



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article1416>

Thème 3 : un syndicat plus revendicatif sur les questions sociétales

- Syndicats Nationaux - SNUipp-FSU - Congrès - Congrès de Saint-Malo (2013) -



Date de mise en ligne : lundi 24 juin 2013

L'École Émancipée

Des amendements des sections ont permis une écriture plus revendicative du thème. Ainsi ont été réintroduites la notion de syndicalisme de transformation sociale « à vocation » majoritaire et la place du fédéral. Le rôle des sections départementales dans le fonctionnement interne et l'élaboration des mandats a été réaffirmé tout comme l'appui sur les mobilisations, la reconquête de droits syndicaux et la nécessité d'une campagne de syndicalisation plus offensive.

Sur la question de l'unité syndicale, le SE apparaissait comme incontournable dans l'écriture initiale (« 2 SN représentant 75 % de la profession »). Cette référence disparaît au profit d'une formulation précisant que le SNUipp ne s'inscrit pas dans la logique d'un « pôle syndical réformiste ».

Sur la communication, les débats ont permis d'intégrer une meilleure prise en compte des aspects revendicatifs, des initiatives départementales, des thématiques sociétales, interprofessionnelles et internationales, de la dimension fédérale. Un outil revendicatif spécifique et régulier (4 pages, tabloïd...) devrait voir le jour.

Quant à la féminisation, sont actées une volonté d'analyse et de mutualisation des pratiques, des formations à la rédaction égalitaire, à la prise de parole et à l'animation de réunions mais le SNUipp ne s'impose aucune mesure contraignante pour la favoriser.

Dans la partie Droits et Libertés, le texte a progressé au niveau de la caractérisation des politiques menées à l'égard des sans-papiers et des Roms. La lutte contre les politiques sécuritaires et contre la banalisation des idées de la droite extrême est renforcée tout comme la nécessité des mobilisations syndicales internationales mais il a fallu batailler fort pour que soit maintenu le mandat sur le droit de vote des étrangers à toutes les élections. A noter l'ajout d'un paragraphe « vers